

LUNDI 10 FÉVRIER 1964, À 6 h. 30 P.M.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE-MANOIR DRUMMOND

La Chambre de Commerce du Comté de Drummond entreprend sa quatrième assemblée générale sous la présidence intérimaire de Me René Blanchard, vice-président. Nous comp-

tons sur la présence de tous les membres. Cette assemblée sera précédée d'un souper qui commencera à 6 h. 30.

COMMERCE DRUMMOND



ORGANE OFFICIEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SENIOR DU COMTÉ DE DRUMMOND
SERVIR LA COLLECTIVITÉ"

Vol. V — No 4

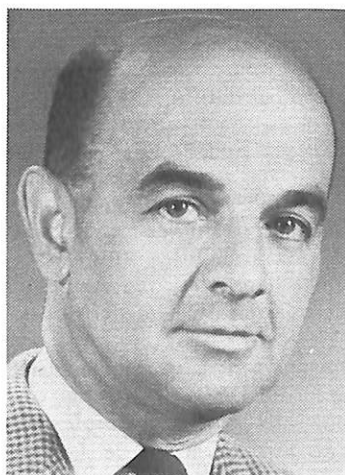
Drummondville,

FÉVRIER 1964

Les fêtes du 150e anniversaire

Enfin, l'organisation des fêtes du 150e anniversaire de Drummondville est formée et le programme mis sur pied devrait donner à toute la population et aux nombreux touristes et congressistes qui visiteront Drummondville au cours de l'année 1965, des manifestations et des célébrations dignes de l'envergure de notre région. Il ne faudrait pas cependant croire que le but de ces fêtes est d'amuser les gens ou de les divertir mais bien de mettre en évidence notre région tant aux yeux de la province que Québec, que du Canada et même des États-Unis. Le 150e anniversaire nous offre en somme une occasion de revêtir nos plus beaux costumes de parade, nos parures les plus étincelantes et même de créer de nouveaux atouts permanents qui faciliteront le travail subséquent de promotion industrielle, promotion touristique, industrie agricole, etc.

Sous la poussée du dynamisme



que Charles Doucet, commissaire général des fêtes, il ne fait aucun doute que les célébrations sont vouées à un succès sans précédent. La collaboration de tous les corps publics ainsi que des individus sera nécessaire pour assurer le succès de cet entreprise. Il faudra de plus mettre les bouchées doubles car le temps presse.

Nouvelle industrie

Il est rumeur de plus en plus qu'une nouvelle industrie s'établira bientôt à Drummondville. Est-ce que cette rumeur s'avère

véridique ou non; le temps nous le prouvera. Ce qui est remarquable dans l'annonce d'un tel projet est de voir l'intérêt que

suscite cette nouvelle. On s'inquiète de la grosseur de l'entreprise, de l'endroit où elle va s'installer, du nombre d'employés qu'elle emploiera mais on ne s'inquiète nullement de savoir qui a travaillé sur ce projet, de quelles façons les dirigeants ont été approchés, qui finance le travail rémunéré et les déplacements occasionnés par les nombreuses rencontres nécessaires à l'élaboration de ce projet. Pour ceux qui ne seraient pas au courant, il s'agit d'un travail conjoint d'un comité créé par la Cité et par la Chambre de Commerce et aussi financé

par les deux parties mentionnées. Ce comité porte le nom de Comité Industriel et est formé de George Haggerty, président, Maurice Sigouin et Jacques Bonin, ingénieur. Le travail d'exécution se fait au secrétariat de la Chambre. Voici en résumé, l'organisation qui s'occupe de promotion industrielle à Drummondville depuis près de dix ans. Les résultats sont assez convaincants à date. Quant à la venue d'une nouvelle industrie, Drummondville pourrait bien être mis de nouveau en évidence dans un avenir rapproché.

9 décembre 1963

Assemblée générale

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale de la Chambre de Commerce tenue au Manoir Drummond lundi le 9 décembre 1963, sous la présidence de M. René Blanchard, vice-président.

Nous comptons 21 personnes à l'assemblée.

Ouverture de l'assemblée

Le président ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux membres et demande au secrétaire de lire le procès-verbal de la dernière assemblée.

Adoption du procès-verbal

Le secrétaire fait la lecture du procès-verbal. L'adoption en est proposée par M. J.A. Savoie, secondé par Me Jacques Biron et adoptée à l'unanimité.

Etat financier

Le secrétaire donne des explications sur l'état financier de la Chambre couvrant la période du 1er mai au 30 novembre. Adoption de l'état financier proposé par M. Maurice Richard, secondé par M. J.A. Savoie.

(Suite à la page 3)

Editorial

Bernard GUAY

D'après les dernières nouvelles, il semble que Drummondville fêtera le 150e anniversaire de sa fondation. Le comité de Promotion touristique de la Chambre de Commerce a fait des représentations et des suggestions qui ont été bien accueillies de la part du Conseil municipal et de la population en général. Encore une fois, la Chambre se met en évidence en proposant un projet d'envergure qui devrait donner à notre cité l'importance qui lui revient sur le plan provincial et fédéral.

Aucune époque dans l'histoire de notre région n'a été aussi favorable à l'éclosion des projets les plus audacieux; de nouvelles usines seront construites bientôt, les manufactures déjà établies progressent, agrandissent leurs bâtisses, embauchent un nombre toujours plus grand d'employés, de vastes magasins ont décidé de venir s'implanter chez-nous; au point de vue récréatif, Drummondville n'a rien à envier à des villes beaucoup plus importantes, magnifique terrain de golf, aréna, piscines, salles de quilles, curling, tennis, et même la plus importante école d'équitation entre Québec et Montréal et la mieux équipée.

Qu'attendons-nous pour faire connaître à la grandeur du pays les avantages que nous confèrent notre situation géographique et ceux que la population a créés de toute pièce. Le 150e anniversaire offre cette occasion de redorer le blason de la cité. Allons-nous chercher à donner de l'importance à cette année ou à amoindrir cette importance pour la seule raison qu'il ne s'agit après tout que d'un 150e anniversaire. Combien de gens n'ont pas vu le centième anniversaire de Drummondville et combien ne verront pas le deux centième. Ne serait-il pas juste et raisonnable que les citoyens qui ont travaillé et peiné dans leur cité et pour leur cité toute leur vie ne puisse célébrer avec elle au moins une fois?

A mon avis, et il s'agit d'une opinion bien personnelle, si le 150e anniversaire de Drummondville n'est célébré qu'à demi, mieux vaut l'oublier et se préparer davantage pour le 200e, car les dépenses d'énergie et d'argent qui seront effectuées au cours de cette période ne seront pas justifiées par les résultats obtenus. Mais si par ailleurs, Drummondville se donne la peine de bien célébrer cet anniversaire, il s'agira là d'un meilleur prélude et d'une préparation inespérée à l'exposition universelle de 1967.

Bernard GUAY, directeur-général

Cotisations

Il y a encore quelques cotisations qui n'ont pas été payées pour l'année 1963-64. Veuillez donc, messieurs les membres, nous faire parvenir votre écot sans plus tarder car votre Chambre se trouve dans une situation financière assez difficile. Si vous avez un commerce ou une profession, cette cotisation est déductible pour fins d'impôt.

OFFRES DE PRODUITS NOUVEAUX

ADRESSER LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS À:

M. R.-J. BILLARD

Direction des services à l'Industrie

Pièce 176, Edifice temporaire n° 4 - Ottawa 4 (Ont.)

Tél.: 99-2-6777 - Code régional 613

Portes pliantes et cloisons en bois — Article 1305

Un producteur américain de porte pliantes et de cloisons en bois cherche une société canadienne qui fabriquerait ces produits sous un régime de licence. Ces portes et cloisons formées d'une âme en véritables blocs de bois lamellés et recouvertes d'un placage fin, conviennent parfaitement, dit-on, aux maisons d'habitation, aux entreprises et aux institutions, partout où il y a lieu de faire le meilleur usage possible de l'espace disponible et où on recherche l'aspect agréable et la durée du bois naturel. Elles sont disponibles dans une grande variété de finis naturels ou peintes de cloisons sont faites de panneaux de 8" de largeur. On peut obtenir des cloisons simples allant jusqu'à 40'8" de largeur sur 16'1" de hauteur ou des cloisons constituées d'une ou de plusieurs paires de panneaux. Le principal facteur de la conception des cloisons est une charnière à action uniforme qui fait saillie et qui est recouverte

des deux côtés de vinyle très résistant conçue de façon à se marier au bois naturel ou à créer un contraste et à accentuer le grain du bois; ces cloisons permettent d'arrêter complètement le son, la lumière et l'air et elles peuvent être repliées sans encombrement. Les portes sont plus petites mais elles ont la même apparence; elles sont de conception semblable et sont faites de panneaux de 3 1/2". On peut obtenir des portes simples mesurant jusqu'à 20'4" de largeur sur 10'1" de hauteur. Les portes faites sur commande sont munies d'une charnière pantographique exclusive brevetée, qui réunit les panneaux de 3" et qui permet de joindre les charnières à la partie supérieure et à la partie inférieure des portes. Les dimensions atteignent 25'1" de largeur sur 12'1" de hauteur. Voir illustration. Imprimés sur demande. Tondeuse mécanique sûre Article 1306

Un fabricant américain offre les droits pour la fabrication au Canada d'une tondeuse à gazon (Suite à la page 4)



Les crayons les plus fameux au monde sont fabriqués à Drummondville

EAGLE PENCIL CO. OF CANADA LTD
Drummondville, P. Qué.

J. Moreau, Ing. P., Gérant.

COMMERCE DRUMMOND

Organe officiel de la Chambre de Commerce du comté de Drummond — Casier Postal 188, Drummondville, P.Q. — Tél.: GRanit 2-5245



EXÉCUTIF : Président : A être nommé; Vice-président : Me René Blanchard (Instituteur et marchand); Vice-président : M. Bernard R. Guay (Directeur général de la Chambre de Commerce du comté de Drummond); Membres de l'Exécutif : MM. Georges Boulay (Industriel), Jean Moreau, Ing. P. (Industriel), Maurice Richard (Comptable agréé). — ADMINISTRATEURS : MM. Jacques Biron (Avocat), Paul-Emile Bordeleau (Notaire), George Haggerty (Commerçant), Charles Larocque (Commerçant), Dr Laurent Massé (Chirurgien). — ADMINISTRATEUR RÉGIONAL : M. Paul Delisle (Gérant des ventes). — PERSONNEL : Directeur général : Bernard Guay



Assemblée générale...

(Suite de la page 1)

dé par M. Eddy McKenzie et adoptée à l'unanimité.

Correspondance

a) La lecture est faite d'une lettre venant de la Cité de Dr'ville concernant la maison "Carpenter". La Cité est toujours dans les mêmes dispositions et est prête à avancer une somme de \$1,100.00 en vue de la réfection et du déménagement de cette maison historique.

b) Lettre envoyée au greffier de la Cité concernant les fêtes du 150e anniversaire de Drummondville, ceci pour faire suite à la résolution passée lors de la dernière assemblée générale.

c) Lettre du ministère de la Voirie informant la Chambre que la loi concernant l'affichage sur la route trans-canadienne prohibe totalement l'érection de panneaux-réclame au bénéfice des mouvements sociaux patriotiques ou civiques de la Cité.

d) Lettre envoyée au Département de l'Instruction publique concernant le nom de la Commission scolaire régionale.

Rapport des comités

Industries régionale et agricole: M. Wilfrid Méthot donne un résumé de l'assemblée qui eut lieu le 18 novembre à Notre-dame-du-Bon-Conseil, à laquelle étaient invités les producteurs de pommes de terre de la région de Notre-Dame. Le ministre Bernard Pinard était présent à cette assemblée ainsi que les deux agronomes du comté, MM. Sirois et Desjardins. Le but de cette assemblée était de promouvoir la construction d'un entrepôt central de pommes de terre et faire bénéficier par cette entremise tous les producteurs de pommes de terre du comté et même des comtés adjacents. Rien ne fut décidé à cette assemblée, cependant, le mouvement a été lancé et il

semble qu'il y ait progrès dans cette affaire.

Hommes d'affaires. — Le Comité des Hommes d'Affaires n'a rien de spécial à rapporter. Le secrétaire fait cependant mention qu'une nouvelle association d'hommes d'affaires venait d'être formée en ville groupant les deux associations précédentes. Le secrétaire déplore le fait que ces hommes d'affaires n'aient pas songé aux services qu'aurait pu leur rendre la Chambre de Commerce dans ce domaine.

Promotion industrielle. — En l'absence du président, M. George Haggerty, le secrétaire fait rapport du comité et commente le Congrès des Commissaires industriels qui eut lieu à la fin de novembre. De plus, en ce qui concerne un communiqué de presse émis par l'honorable Kierans à l'effet qu'une usine assez importante avait décidé de ne pas s'établir à Drummondville à cause de mesures discriminatoires du gouvernement fédéral, le secrétaire ajoute qu'il n'a pas eu d'autres commentaires à ce sujet et qu'il ne saurait si ces faits sont exacts.

Affaires culturelles. — A la suite du programme d'informations entrepris par le comité des Affaires culturelles sur la fluoration de l'eau, le Dr. Tourigny est venu donner une conférence de presse sur ce sujet le 5 décembre aux membres des syndicats de notre ville. Le Dr. Laurent Massé ajoute qu'en ce qui concerne un cours classique privé, les communautés religieuses sont réticentes à accepter de venir s'établir à Drummondville tant que le Bill 60 ne sera pas adopté.

Promotion touristique. — Ce comité a préparé un projet de pamphlet touristique intitulé Guide Touristique de la Cité de Drummondville. Ce projet de-

CARTE D'AFFAIRES

MAURICE RICHARD, C. A.
COMPTABLE AGRÉÉ

210, rue St-Marcel

Tél. GR. 2-3663

vrait se concrétiser davantage après les fêtes de Noël.

Récréatif. — M. Maurice Richard donne un rapport du tournoi de quilles qui eut lieu le 16 novembre. 110 personnes ont participé à ce tournoi et le déficit de cette manifestation a été de \$30.00.

Causerie

M. André Racine, officier supérieur du Bureau National de Placement explique aux membres la loi concernant l'embauchage des personnes âgées de 45 ans et plus ainsi que la loi accordant \$500.00 aux personnes qui se construisent une maison au cours de l'hiver.

Enquête

Enquête sur la fiscalité

Les membres sont invités à répondre à un questionnaire de la Chambre de Commerce provinciale au sujet de la fiscalité. M. J.-A. Savoie suggère plutôt que le secrétaire se mette en communication avec les comptables locaux et leur demande leur opinion sur ce sujet.

Affaires nouvelles

Le président ramène sur le tapis la question du nom à être donné à la Commission scolaire régionale et pour appliquer la

résolution de la Chambre, il demande à M. le curé Arthur Bergeron de faire un bref résumé historique de Drummondville. M. J.-A. Savoie suggère que le contenu du discours de M. le curé Bergeron soit envoyé à la Commission scolaire avec lettre explicative et qu'une copie soit également envoyée au ministre Pinard.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.



L'HEBDOMADAIRE DE L'ANNÉE EN 1963

LA PAROLE

*Le seul journal
édité et imprimé
à Drummondville*

Pinard & Pinard
Limitée

VENDEUR DES PRODUITS "FORD"

620, Lindsay DRUMMONDVILLE GR 2-3365

Null part ailleurs vous trouverez une collection comparable... Fourrure exquise, création exclusive à des prix défiant toutes compétitions, grâce au pouvoir d'achat des 9 magasins.

Lafamme
FOURRURE

349, rue Hériot DRUMMONDVILLE, P.Q. GR. 8-2535



Photo aérienne de la Cité de Drummondville. Les intéressés peuvent s'en procurer au secrétariat de la Chambre de Commerce au prix de \$3.00 la photo; grandeur 8''x 20''.

Offres de produits . . . (Suite de la page 2)

mécanique de 22 pouces dotée d'un dispositif d'échappement exclusif (breveté) à air comprimé qui assure un fonctionnement tout à fait sans danger. Cette machine se distingue surtout par un ensemble ventilateur et déflecteur qui a pour rôle de soulever l'herbe non coupée jusqu'à la lame et de projeter par terre l'herbe coupée. Tout objet que frappe la lame est retenu à l'intérieur du châssis et retombe tout simplement par terre au lieu d'être projeté à l'extérieur. Il n'y a pas d'ouverture au chasse-herbe sur le côté du châssis. Un dispositif empêche l'herbe de s'accumuler à l'intérieur du châssis et d'entraver le fonctionnement. Il y a lieu de mentionner aussi un moteur de 3 c.v. à 4 temps, un châssis solide en aluminium moulé de 22 pouces, quatre roues à billes, un dispositif de réglage des roues pour des coupes de 1 à 3 pouces de hauteur, un timon réglable en trois positions: haut, bas et remisage et une lame en acier recuit de 22 pouces. Voir illustration. Imprimés sur demande.

Garage automatique — Article 1315

Une société française offre ses droits de brevet visant un nouveau garage automatique pour les voitures automobiles. Cette invention révolutionnaire permet de ranger un nombre ma-

ximum de véhicules dans un espace très réduit. Le garage comporte deux jeux de câbles ou de chaînes disposés parallèlement sur la majeure partie de leur hauteur. Les deux jeux de câbles ou de chaînes sont reliés par des traverses supportant des nacelles pivotantes ouvertes sur au moins l'une de leurs faces. Un moteur tire les câbles ou chaînes et permet d'amener sélectivement l'une quelconque des nacelles à l'endroit de chargement ou de déchargement. Chaque usager est muni d'une clef qui, insérée dans la serrure, engage le mécanisme et ouvre la porte de façon automatique lorsque la voiture est à l'endroit de déchargement. Lorsqu'on enlève la clef de la serrure, la porte se ferme automatiquement. Imprimés sur demande.

Couvre-chaussures en caoutchouc — Article 1316

Un inventeur norvégien qui a créé un nouveau genre de cou-

vre-chaussures en caoutchouc en offre les droits de fabrication au Canada. Ce couvre-chaussures est de fabrication facile et peu coûteuse; il est léger, assure une bonne isolation et une bonne aération et peut servir avec tous les genres de chaussures. Des brevets ont été obtenus dans plusieurs pays, notamment au Canada, et des associations de consommateurs l'ont mis à l'essai avec de bons résultats. Au dire de l'inventeur, ce couvre-chaussures pourrait très bien servir aux militaires et autres citoyens et pour toutes les formes d'activités en plein air. Voir illustration. Imprimés sur demande.

Appareil électrique combiné — Article 1318

L'inventeur canadien d'un appareil électronique à toutes fins pour les menus travaux désire entrer en communications avec une société canadienne intéressée à la fabrication de cet appareil. Il s'agit d'une machine qui, grâce à une grande variété d'ac-

cessoires interchangeable combine les mouvements rotatifs, va-et-vient et oscillatoires et facilite divers travaux ménagers ou industriels d'ordinaire exécutés à la main. L'appareil peut être employé comme brosse pour laver et nettoyer, comme polisseuse, sableuse, perforatrice ou scie rotative, etc. Il se compose d'un moteur électrique, d'un engrenage, d'un arbre flexible dans un carter flexible et d'un mécanisme de commande sélectif. Un des principaux avantages de cet appareil vient de ce que la source d'énergie est reliée à l'accessoire au moyen d'une longue tige flexible, ce qui en facilite le maniement et écarte tout danger d'un choc électrique lorsque l'appareil est en contact avec l'eau. Des brevets ont été demandés aux Etats-Unis et au Canada. Pour toute précision, s'adresser à M. Imre Ban, 6190, Wilderton Crescent, Montréal (P.Q.)

COMMERCE DRUMMOND — C.P. 188 — DRUMMONDVILLE, P.Q.

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.